Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

NOUVELLE-ZÉLANDE – Un maïs transgénique controversé mais autorisé

Par Eric MEUNIER

Publié le 31/12/2007, modifié le 09/03/2026

Le maïs LY038 de Monsanto, modifié pour contenir un plus grand taux de lysine, a été autorisé commercialement en décembre 2007 [1]. Cette autorisation vise l'alimentation humaine et animale. Ce maïs avait déjà été sujet à controverse lors de son évaluation (cf. Inf'OGM n°83, NOUVELLE-ZELANDE - Equivalence en substance contournée), car non évalué dans les conditions d'utilisation, à savoir cuit, et non comparé à une variété de maïs similaire et ayant un historique d'utilisation comme exigé par l'équivalence en substance. Ce maïs est désormais au centre d'une nouvelle polémique du fait de cette autorisation. Pour Jeanette Fitzsimons du parti néo-zélandais des Verts, "cette décision d'autorisation malgré les évidences scientifiques de risques sanitaires est inacceptable. Lorsque le maïs LY038 est cuit, la combinaison de beaucoup de lysine avec les sucres peut conduire à la production de dérivés directement impliqués dans des maladies comme Alzheimer, le diabète ou des maladies du cœur". La décision du gouvernement néo-zélandais est basée sur un avis favorable de l'autorité australo-néozélandaise de Sécurité Alimentaire de mai 2007. Il est à noter que début 2007, cette même autorité, par la voix de sa présidente Annette King, avait fait part du besoin de plus de recherche, et de ses interrogations quant à la validité de la procédure d'analyse conduite sur ce maïs. Selon Jeanette Fitzsimons, du parti vert néo-zélandais, la même autorité a donc, six mois plus tard, fini par donner un avis positif sans que les questions posées n'aient obtenu de réponses.

[1] he scoop newspaper, 20 décembre 2007

Adresse de cet article : https://infogm.org/nouvelle-zelande-un-mais-transgenique-controverse-mais-autorise/